



**Préfecture des Alpes-Maritimes**

Direction des relations  
avec les collectivités locales  
Bureau des Collectivités locales  
Centre administratif départemental  
des Alpes-Maritimes  
06286 Nice CEDEX 3

**Direction départementale des  
Finances Publiques des Alpes-Maritimes**

Division Secteur public local

15 bis, rue Delfille  
06073 Nice CEDEX 1

Nice, le **20 AVR. 2017**

Monsieur le président,

L'examen conjoint des comptes 2013/2015 de la métropole par les services de la direction départementale des Finances publiques (DDFiP) et de la préfecture des Alpes-Maritimes résulte de l'inscription de votre collectivité dans le réseau national d'alerte sur les finances locales qui est destiné à déceler de façon préventive les difficultés financières des collectivités locales.

Vous trouverez, en annexe, l'analyse financière et fiscale relative à la situation de la métropole. Cette analyse a été présentée et commentée par votre comptable public, lors d'un entretien qui s'est déroulé le 4 novembre 2016 en présence, du directeur général des services ainsi que du directeur des finances.

Une rencontre s'est également tenue avec moi le lundi 19 décembre en présence de M Philippe Pradal - vice président finances de la métropole, de M Jean-Michel Drevet - directeur général des services et de M Arnaud Menguy - directeur des finances - qui a permis un diagnostic partagé et de développer la stratégie financière mise en oeuvre par la métropole.

L'entrée de la métropole dans le réseau national d'alerte est la traduction de la dégradation des équilibres financiers en 2015. Depuis 2013, les produits réels ont baissé de 2,4 % alors que les charges ont augmenté de 7,5 %, ce qui a produit une baisse de la capacité d'autofinancement brute (CAF) de 32 % sur l'ensemble de la période (- 39,3 M€).

La CAF nette du remboursement de l'annuité totale d'emprunt (bancaire et non-bancaire), reste positive, mais en diminution sensible par rapport à 2014, et a été divisée par 3 par rapport à 2013. En 2015, elle ne représente plus que 3 % des produits réels, contre 13 % pour la médiane nationale.

La métropole doit se mettre en situation, d'absorber dans la durée, le choc des diminutions des dotations, qui devrait se poursuivre.

Votre attention est appelée sur l'évolution des recettes de fonctionnement dans les années à venir. Il apparaît indispensable que vos produits connaissent une dynamique suffisante pour restaurer une CAF plus en rapport avec les investissements engagés.

Les recettes liées à l'activité des services, en baisse de 12% par rapport à 2014, représentant un peu plus du quart des recettes totales de la métropole, pourraient être dynamisées.

A l'instar des autres métropoles, les recettes provenant de la fiscalité (381,61 M€ soit près de la moitié des recettes de fonctionnement de la métropole) pourraient être optimisées, notamment par l'instauration d'un taux de taxe foncière supérieur (cf. marges de manoeuvre dans l'analyse fiscale jointe).

Il est pris note de votre volonté de ne pas utiliser le levier fiscal pour le moment.

La métropole devrait bénéficier, au cours des prochaines années, de bases de fiscalité économique en progression, soit respectivement de +3% et +4% pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la TASCOM en 2016, mais cette hausse ne suffira pas à améliorer la CAF de manière suffisante sur les années à venir.

Parallèlement, des économies supplémentaires seront nécessaires en matière de dépenses de fonctionnement, même si des efforts très significatifs ont d'ores et déjà été effectués. Dans ce domaine, le service de la collecte des déchets ménagers pourrait être, à votre sens, ajusté et donc moins onéreux.

La mutualisation des services et la mise en oeuvre de la dématérialisation, devraient également permettre, après une période de mise en place, une réduction des dépenses de fonctionnement des services fonctionnels.

Il a été relevé que la stratégie d'investissement de la métropole est ambitieuse sur les années à venir et devrait permettre un retour sur investissement attendu vers 2020 par une hausse des produits fiscaux (entreprises et ménages).

En matière de ressources humaines, 187,75 M€ soit 34,5% des dépenses réelles de fonctionnement (pour une moyenne de la strate à 26,5%), le non remplacement des départs à la retraite et la réduction des heures supplémentaires (4,5 M€) sont les principaux leviers d'économies qui pourraient être activés.

En synthèse, la métropole NCA parvient à couvrir l'annuité de la dette avec ses recettes courantes, mais les fonds libres dégagés pour les équipements sont réduits, ce qui conduit à recourir à l'emprunt de manière importante (encours de 1 125 M€).

Par rapport à sa surface financière, représentée par ses produits annuels, l'endettement de la MNCA est important et a augmenté de manière sensible notamment entre 2014 et 2015. En 2014, ce ratio s'élevait à 1,49, ce qui signifiait que l'encours total atteignait 1,5 années de produits réels. En 2015, le ratio se situe à 1,70 soit un endettement égal à 1 année et 8 mois de produits réels.



Le ratio [encours de la dette / CAF], évalue la capacité de la collectivité à se désendetter. Sa valeur atteint 12,5 en 2015, signifiant qu'il faudrait 12,5 années de CAF brute pour rembourser la totalité de l'encours de la dette, le seuil de 12 étant considéré comme critique.

Au delà du niveau de l'endettement (par ailleurs sécurisé depuis 2016), et malgré les conditions particulièrement avantageuses des financements actuels (taux obtenu de 1,07 % sur 30 ans), la problématique mise en évidence par ces deux ratios réside plus dans le très faible niveau des produits et de la CAF déjà évoqué supra.

Une inflexion nous semble nécessaire.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le préfet des Alpes-Maritimes

Georges-François Leclerc

Le directeur départemental des Finances publiques

Gilles Gauthier

Monsieur le président de la métropole  
Nice Côte-d'Azur  
Christian ESTROSI  
5 rue de l'Hôtel de Ville  
06364.Nice Cedex 4